



AN 2026
26-053

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 24 juin à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, M. Ali HADIK, Mme Nathalie COLAS, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

Mme Valérie MASSICOT, procuration à Peggy FRANÇOIS
M. Gilles LÉCOLE, procuration à Élodie MACHADO
Mme Sophie PRIMAS, procuration à Fabienne PAULIN
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Laurence DENAND
M. Joël DANIEL, procuration à Jérémy LEFEBVRE
M. Guillaume BASSET, procuration à Thierry MONTANGERAND

M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

17/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

17/06/2026

OBJET : DISPOSITIF JOBS ÉTÉ

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.332-23 et suivants relatifs au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2026

Application agréée E-legalite.com

fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial de la collectivité en date du 11 juin 2026,

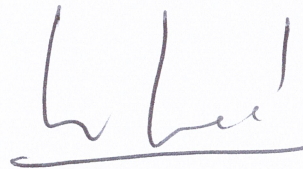
Considérant la volonté de la Municipalité d'accompagner les jeunes de 16 et 17 ans dans leur insertion professionnelle et de leur offrir une première expérience au sein des services publics locaux ;

Considérant la nécessité de renforcer les effectifs municipaux durant la période estivale pour assurer la continuité des services techniques, administratifs et d'animation ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Dimitri MENDY, adjoint au Maire délégué à la Jeunesse, à la Prévention et à l'Emploi ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** la création de 64 postes de saisonniers pour la période estivale dans le cadre du dispositif "Jobs d'Été" ;
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les critères de sélection sont les suivants :
 - Âge : Jeunes âgés de 16 à 17 ans
 - Résidence / Lien avec la ville : Le dispositif s'adresse prioritairement aux résidents d'Aubergenville ainsi qu'aux enfants du personnel communal.
 - Principe de rotation : Dans un souci d'ouverture au plus grand nombre, seuls les jeunes n'ayant jamais bénéficié du dispositif par le passé seront éligibles.
- **ARTICLE 3 : FIXE** le versement d'une indemnité forfaitaire calculée sur la base du SMIC horaire (soit 12,31 €, majorés de 10 % au titre des congés payés), dont le montant brut s'élève à 473,94 € pour une semaine de services effectifs.
- **ARTICLE 4 : DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année en cours.
- **ARTICLE 5: AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux recrutements des jeunes et à signer les contrats de travail correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.




Ali HADIK,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)	
Certifié exécutoire le présent acte transmis à	
M. le Sous-Préfet le	01 JUIL. 2026
Et publié le 01 JUIL. 2026	
	
Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville	

